



**Collège médical**  
Grand - Duché de Luxembourg

## RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2009

Composition du Collège médical en 2009:

Président :	<b>Dr Jean FELTEN</b> , médecin
Vice-Président:	<b>Dr Paul NILLES</b> , médecin-dentiste
Secrétaire:	<b>Dr Jean KRAUS</b> , médecin
Trésorier:	<b>Dr Joseph STEICHEN</b> , médecin
Présidents honoraires :	<b>Dr Georges ARNOLD</b> <b>Dr Paul ROLLMANN</b>

### Membres effectifs:

Madame le Docteur Marthe KOPPES, Messieurs les Docteurs Pit BUCHLER, Jean FELTEN, Roger HEFTRICH, Jean KRAUS, Paul ROLLMANN, Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN, médecins.

Messieurs les Docteurs Dominique CHAMPEVAL et Paul NILLES, médecins-dentistes.

Messieurs Georges FOEHR et Serge OTH, pharmaciens.

### Membres suppléants:

Mesdames les Docteurs Marie-Anne BISDORFF ép. ROUKOZ et Anne-Marie MANDRES-PROBST, Messieurs les Docteurs Pit DUSCHINGER, Claude FRIEDEN, Pierre KAYSER, René KONSBRÜCK, Jean-Claude LENEERS, Marc REMY, médecins.

Monsieur le Docteur Nicolas BRESSON, médecin-dentiste.

Monsieur Camille GROOS, pharmacien.

Secrétaires administratifs: Madame Michèle CLEMANG, Madame Patricia SCHROEDER (à partir du 1<sup>er</sup> février) et Monsieur Paul LINCKELS.

Conseillers juridique : Madame Valérie BESCH (à partir du 15 avril) et Maître Luc SCHAACK.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres et les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année précédente et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2009 le Collège médical s'est réuni 41 (41) fois en séance plénière et 3 (3) fois en assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2009 comporte les rubriques suivantes:

A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie
- III) Consultations et avis juridiques
- IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2009
- V) Analyses de contrats d'association entre médecins
- VI) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement
- VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes
- VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires
- IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles
- X) Entrevues diverses
- XI) Divers

B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL



## A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

### I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.

Projets de loi:	02 (04)
Projets de règlements grand-ducaux:	13 (15)
Projet de règlement ministériel:	01 (00)
<b>Total:</b>	<b>16 (19)</b>

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Avant-projet de loi complétant la loi du 6 janvier 1995 relative à la distribution en gros des médicaments ainsi que la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments (avis du 7 octobre 2009)
- Avant-projet de loi modifiant la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 7 décembre 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les procédés à suivre pour constater la mort en vue d'un prélèvement (avis du 7 janvier 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal modification le règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974 concernant certaines substances psychotropes (avis du 4 février 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant l'organisation et les modalités du service médical d'urgence en médecine générale (avis du 18 février 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant la forme et le contenu du carnet de soins de la personne soignée en fin de vie (avis du 18 février 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 24 janvier 1984 relatif au service national de coordination pour le prélèvement des reins (avis du 18 mars 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les équipements dont doivent être pourvus les hôpitaux dans lesquels sont effectués à des fins thérapeutiques des prélèvements d'organes sur des personnes décédées (avis du 18 mars 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> mars 2002 relatif à la pharmacie hospitalière et au dépôt hospitalier de médicaments (avis du 18 mars 2009)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 18 octobre 2001 déterminant la liste des vaccinations recommandées (avis du 22 avril 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant pour la profession d'infirmier psychiatrique: a. l'accès aux études en vue de l'obtention du diplôme, b. les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers et c. l'exercice de la profession (avis du 29 avril 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 2 septembre 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 1997 portant fixation de la liste des spécialités en médecine reconnues au Luxembourg ainsi que

détermination des conditions de formations à remplir en vue de la reconnaissance de ces titres (avis du 9 septembre 2009)

- Projet de règlement grand-ducal déterminant les procédés à suivre pour constater la mort en vue d'un prélèvement (avis du 7 octobre 2009)
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 novembre 2004 portant exécution de la loi du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 7 décembre 2009)
- Projet de règlement ministériel autorisant des dérogations temporaires à certains critères d'admissibilité des donneurs de sang total et de composants sanguins figurant à l'annexe III du règlement ministériel du 14 février 2006 déterminant certaines exigences techniques relatives au sang et aux composants sanguins dans le contexte d'un risque de pénurie provoquée par la pandémie de grippe A(H1N1) (avis du 7 décembre 2009)



**II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.**

02 (02) avis concernant les actes et services des médecins ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



### **III) Consultations et avis juridiques.**

Le Collège médical dispose depuis le 15 avril 2009 d'une juriste qui l'assiste dans les instructions et procédures disciplinaires et émet des avis juridiques dans diverses matières.

Le Collège médical bénéficie cependant de l'assistance de Me Luc SCHAACK dans des cas particuliers



**IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2009.**

Discussions sur la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Discussions sur les amendements à apporter à la loi relative au Collège médical et sur les amendements à apporter à la loi modifiée concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical en 2009 a atteint le chiffre de 1838 (1789 pour l'année 2008 c'est-à-dire une augmentation de 2,7 %).



**V) Analyse des contrats d'association, de remplacement, de location et de stage de formation ainsi que contrats d'agrégation avec des établissements publics.**

23 (34) contrats d'association entre médecins, respectivement médecins-dentistes et 01 (00) contrat d'agrément entre un établissement public et des médecins, 03 (01) contrats de remplacement, aucun (01) contrat de location et 0 contrat de stage de formation ont été soumis pour avis au Collège médical.



**VI) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, titres de formation, de stage et de remplacement et de prestation de service.**

**A) Demandes d'autorisation d'exercer, titres licites de formation et titres académiques :**

<b>1. médecins généralistes:</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	09	09	07	13	14
Avis favorables candidats étrangers	26	31	22	36	28
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	02	02	07	06	02
<b>Total des avis émis:</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>45</b>	<b>44</b>

<b>2. médecins spécialistes:</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	19	17	22	08	16
Avis favorables candidats étrangers	79	90	100	82	84
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	01	00	04	01	01
<b>Total des avis émis:</b>	<b>99</b>	<b>107</b>	<b>126</b>	<b>91</b>	<b>101</b>

<b>3. médecins dentistes:</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	6	06	05	07	03
Avis favorables candidats étrangers	48	33	35	24	31
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	05	02	01	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>59</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>31</b>	<b>34</b>

<b>4. pharmaciens</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	05	13	08	05	05
Avis favorables candidats étrangers	13	19	19	13	19
Avis défavorables candidats luxembourgeois	01	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	00	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>24</b>

**5. titres de formation et titres académiques**

44 (36) demandes pour porter un titre de formation ont été avisées favorablement.

07 (06) demandes pour porter un titre de formation supplémentaire ont été avisées défavorablement, pour cause de non-conformité avec la législation en vigueur.

02 (06) demandes pour porter un titre académique ont été avisées favorablement et aucune (03) demande n'a été avisée négativement.

**B) Demandes d'autorisation de stage (MEVS = médecins en voie de spécialisation) et de remplacement :**

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Autor. MEVS candidats luxbgeois	35	26	40	50	44
Autor. MEVS candidats étrangers	89	89	134	150	143
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	00	00	00	00
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	32	19	40	33	24
Autor. de remplacements cand. Etrangers	46	50	56	55	39
Refus de remplacements cand. Luxbgeois	01	00	00	00	00
Refus de remplacements cand. Etrangers	00	00	01	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>203</b>	<b>184</b>	<b>271</b>	<b>288</b>	<b>250</b>

**C) Prestations de service d'un médecin ressortissant d'Etat membre de l'Union Européenne établi dans un autre Etat membre :**

En 2009 le Collège médical a reçu de nombreuses déclarations de prestation de service qu'il a transmis à la Caisse Nationale de Santé, pour les faire valider, afin que les patients soient remboursés. Le Collège médical a vérifié 49 (54) déclarations de prestation de service. Dans tous les cas, il a dû demander au prestataire de lui fournir une attestation certifiée conforme d'honorabilité et de moralité professionnelle certifiant ainsi son inscription au registre professionnel du pays d'origine.



**VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.**

04 (05) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacie devenues vacantes dont une à Differdange, une à Esch/Alzette, une à Schifflange et une à Wormeldange.

Aucun (01) avis a été élaboré pour création d'une nouvelle concession au courant de l'année 2009.



## VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

### a) Litiges, plaintes diverses

152 (98) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

<b>Litiges, plaintes diverses :</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
1) Médecin c/ médecin respect. pharmacien c/pharmacien	10	08	14	11	16
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	69	75	88	86	132
3) Médecin c/ patient	03	04	00	00	00
4) Collège médical c/ médecin	01	00	01	00	00
5) Patient resp. médecin c/ établissement public	06	01	02	01	04
6) Divers	01	00	10	00	00
<b>Totaux:</b>	<b>89</b>	<b>88</b>	<b>115</b>	<b>98</b>	<b>152</b>

### Explications:

Sur l'ensemble des 152 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 10 (08) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 07 (03) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;
- 22 (17) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;
- 48 (26) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;
- 44 (32) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin, médecin-dentiste ou pharmacien visé ;
- 21 (12) plaintes diverses.

### b) Affaires disciplinaires :

07 (05) saisies du Conseil de discipline du Collège médical



**IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.**

10 (16) annonces ont été avisées favorablement.

23 (18) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (0) cas, un candidat n'a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



## **X) Entrevues diverses**

Au fil de l'année 2009 le Collège médical a eu 64 (84) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

6 entrevues avec le Ministre de la Santé, respectivement avec ses représentants (loi relative au Collège médical, procédure pour suspension des professionnels de santé, safty-patient, conciliation/médiation, élections 2009 – renouvellement partiel du Collège médical)

1 entrevue avec le Collège vétérinaire et l'AMMD au sujet d'un thème d'actualité

1 entrevue avec un avocat au sujet d'une publication du droit médical

2 entrevues avec deux médecins concernant la publicité

1 entrevue avec une pharmacienne concernant la publicité

1 entrevue avec un médecin-dentiste concernant le port d'un titre

1 entrevue avec l'Integrated Biobank à Luxembourg pour se présenter

3 entrevues au sujet de la réunion CODE 2009 à Luxembourg

2 entrevues avec l'Association des médecins et des médecins-dentistes au sujet des thèmes d'actualité

2 entrevues avec la Société Luxembourgeoise d'Orthodontie

1 entrevue avec un médecin-dentiste concernant la présentation de son programme prévention hygiène

9 entrevues avec les patients qui ont déposée plainte à l'égard un médecin, respectivement un médecin-dentiste

1 entrevue 1 médecin-dentiste au sujet de son contrat d'association

5 entrevues avec 5 médecins au sujet des renseignements déontologiques

18 (35) séances pour instruire 12 (28) affaires disciplinaires dont 7 (05) ont été transmises au Conseil de discipline

10 séances au sujet du Conseil supérieur de discipline du Collège médical pour instruire 2 affaires

200 (218) entrevues avec les candidats médecins, médecins-dentistes et pharmaciens dont 38 (42) luxembourgeois et 162 (176) non-luxembourgeois pour les familiariser avec la législation luxembourgeoise.



## **X) Relations internationales**

### ***A) Conférence Européenne des Ordres des Médecins et des Organismes d'attributions similaires (CEOM).***

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Européenne des ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

### ***B) Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens (CODE).***

Le Collège médical est régulièrement représenté à la « Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens ». Le Collège médical a assuré la présidence de la réunion du premier semestre 2009 qui s'est tenue à Luxembourg et de novembre 2009 à Paris. Pour l'organisation de la rencontre internationale du 27/28 mars 2009, le comité d'organisation a dû se réunir plusieurs fois. 16 nations ont été représentés pendant 2 jours. Dans le contexte de cette réunion une conférence sur les thèmes « La dentisterie dans un contexte européen », « La déontologie européenne au service des patients » et « Rendez-vous le sourire : approche pluridisciplinaire pour améliorer l'esthétique de vos patients » a été organisée dans l'amphithéâtre du CHL. De nombreux médecins-dentistes ont participé à cette conférence.

### ***C) Projet européen concernant les services de santé.***

En 2009 a été poursuivi le projet européen sur les services de santé (pour médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, ...) où le Collège médical est représenté pour discuter de sujets importants au niveau européen comme p.ex. la mise en place d'une carte professionnelle européenne ou la mobilité des professionnels en Europe.

### ***D) Groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ » pour médecins-dentistes.***

Le Collège médical a assisté 2 (01) fois dans l'année 2009 à une réunion du groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ ».



## **XII) Divers.**

### ***A) Déménagement et inauguration des nouveaux locaux du Collège médical***

En septembre 2009, le Collège médical a quitté les locaux sis à Luxembourg-Gare, 90, boulevard de la Pétrusse pour s'établir à Luxembourg-Limpertsberg, 7-9, avenue Victor Hugo. Lors de l'inauguration du 16 décembre le Collège médical a pu accueillir le Ministre de la Santé M. Mars DI BARTOLOMEO, un bon nombre de ses collaborateurs, des représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes, de la Caisse Nationale de Santé, du Collège vétérinaire, du Syndicat des pharmaciens et de nombreux autres invités.

### ***B) Edition de l'INFO/POINT***

Comme déjà en 2007 et 2008, le Collège médical a publié en 2009 deux numéros, de son bulletin INFO/POINT, en janvier et en juillet. L'INFO/POINT regroupe des recommandations aux médecins, médecins-dentistes et pharmaciens et des informations sur le Collège médical et sur des nouveautés dans le domaine de la santé.

Le bulletin est aussi publié sur son site internet.

### ***C) Révision du code de déontologie médicale et création d'un code de déontologie pharmaceutique***

Un groupe de travail de médecins et médecins-dentistes et un groupe de travail de pharmaciens au sein du Collège médical ont été constitués pour se réunir pour de multiples réunions pour discuter la révision du code de déontologie médicale, respectivement la création d'un code de déontologie pharmaceutique.

### ***D) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.***

En 2009 le Collège médical est intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur rappeler la législation concernant des activités relevant strictement de la profession de médecin.

### ***E) Mise à jour régulière du site Internet [www.collegemedical.lu](http://www.collegemedical.lu).***

Le site Internet du Collège médical n'a pas subi de grandes modifications, néanmoins il faut souligner que les nouvelles législations concernant les professions de médecin, médecin-dentiste et pharmacien sont affichées sur ce site.

En outre, la rubrique « Recommandations » a subi des modifications notamment au sujet des mises à jour des conseils adressés aux médecins et aux patients.

### ***F) Renouvellement partiel du Collège médical.***

Le 06 novembre a eu lieu le dépouillement des suffrages concernant le renouvellement partiel du Collège médical en fonction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Sont élus, soit réélus comme membres effectifs les Docteurs Joseph STEICHEN, Carlo FABER, Chrétien JACOBY, Martine GOERGEN ép. AZAGRA (médecins, par ordre de voix), Paul NILLES (médecin-dentiste), ainsi que M. Georges FOEHR (pharmacien) et comme membres suppléants les Docteurs Gaston BUCK, Jean-Paul LEDESCH, René KONSBRUCK, Marie-Anne BISSORFF ép. ROUKOZ (médecins), Germain BECKER (médecin-dentiste) et M. Alain AREND (pharmacien).

**G) Création d'une commission de médiation/conciliation.**

Au cours de l'année 2009, des discussions débutées en 2002 concernant la création d'une commission de conciliation ont été reprises par le ministère de la Santé. Cette commission a pour but de concilier des conflits entre des patients et les médecins concernés et les institutions hospitalières.

**H) Participation d'un délégué du Collège médical au Comité directeur de la formation spécifique en médecine générale.**

**I) Nomination d'un délégué du Collège médical à la Commission d'Evaluation et de Contrôle sur l'euthanasie.**

**J) Représentations diverses**

En 2009, le Collège médical a assisté e.a. :

- à une réunion de l'Association luxembourgeoise de la médiation et des médiateurs agréées,
- à la présentation du rapport d'activité du CRP-Santé,
- à l'inauguration de la Clinique Pédiatrique,
- à l'inauguration du ZithaGesondheetsZentrum,
- à la remise de diplômes dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale de l'Université de Luxembourg,
- à la séance bisannuelle de la prestation de serment des jeunes confrères et de l'hommage aux médecins jubilaires de la Province de Luxembourg.

**K) 01 (01) retrait d'autorisation d'exercer la médecine par le ministre de la Santé a eu lieu.**

= = = = =

**B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL ET DU  
CONSEIL SUPERIEUR DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL**

7 (05) dossiers ont été transmis au Conseil de discipline du Collège médical, 2 (01) médecins et 5 (04) médecins-dentistes. Le Conseil de discipline du Collège médical a siégé pour traiter 3 (04) dossiers en 2009 dont aucun (03) dossier n'avait déjà été transmis en 2008. Le Conseil de discipline du Collège médical a pris 2 (04) jugements.

Un (02) dossier y a été transmis au Conseil supérieur de discipline du Collège médical qui a siégé 6 (02) fois et rendu 2 (02) arrêts en 2009.